

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230911-2023\_085\_BC\_5-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 septembre 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SEPT SEPTEMBRE** à 14 h 00,  
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du  
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**  
**Daniel PAUSE, 5ème Vice-Président.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 9  
Nombre de représentés : 4  
Nombre d'absents : 3

**Secrétaire de séance :** Mme Laetitia LEBRETON

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_085\_BC\_5**  
*Retrait Délibération*  
*n°2019\_082\_BC\_12 du 2 septembre*  
*2019*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 13

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

**NOTA :**

Le Président certifie que :

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

- la convocation a été faite le :  
30 août 2023

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
14/09/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2023**

**AFFAIRE N°2023\_085\_BC\_5 : RETRAIT DÉLIBÉRATION N°2019\_082\_BC\_12 DU 2 SEPTEMBRE 2019**

**Le Président de séance expose :**

**1.Contexte**

Par délibération n° 2019\_082\_BC\_12 du 2 septembre 2019, le Bureau Communautaire du TCO a attribué à la Société [REDACTÉ] les parcelles HN 46 et HN 49 et approuvé la conclusion d'un bail à construction avec [REDACTÉ] pour l'implantation d'un espace peinture dédié au traitement et à la production de la société, au sein de la zone de Cambaie sur la commune de Saint-Paul.

La délibération prévoyait la conclusion d'une promesse de bail soumise aux conditions suspensives suivantes :

- L'obtention par le bénéficiaire d'un permis de construire purgé de tout recours dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'acte ;
- L'obtention par le bénéficiaire d'un ou de plusieurs prêts dont les caractéristiques financières sont convenues à l'acte dans un délai de 18 mois à compter de la date dudit acte ;
- Le versement d'une indemnité de 14 970 euros.

Aucune suite n'a été donnée à cette délibération non notifiée à [REDACTÉ] qui de son côté n'a pas cherché à faire aboutir son projet.

L'attribution de ces parcelles avait été motivée par l'obligation théorique de relocalisation des locaux dans le cadre de la procédure d'expropriation au sein de la DUP Cambaie-Oméga.

Or, il est apparu que [REDACTÉ] était occupante sans titre au sein du périmètre de la DUP, sous locataire initialement de [REDACTÉ], aujourd'hui en liquidation judiciaire et qui fait l'objet d'une condamnation dans le cadre d'un contentieux pénal engagé par les services de la DEAL.

**2. Propositions**

Le TCO n'ayant aucune obligation de relocalisation envers [REDACTÉ] dans le cadre de la procédure d'expropriation au sein de la DUP Cambaie-Oméga et l'attribution des parcelles à cette société n'ayant pas fait l'objet de mesures de publicité, de transparence et d'impartialité préalables, il y a lieu de retirer cette délibération pour une meilleure sécurité juridique de la collectivité.

Par conséquent, compte-tenu du manque de foncier économique sur le territoire, le TCO remettra en commercialisation ces 2 parcelles HN 46 et HN 49, inoccupées depuis plusieurs années.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/08/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 22/08/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20230911-2023\_085\_BC\_5-DE



**- RETIRER la délibération N°2019\_082\_BC\_12 relative à la validation de la candidature et à la conclusion d'un bail à construction avec la Société [REDACTED], sur les parcelles HN 46 et HN 49, au sein de la zone de Cambaie sur la Commune de Saint Paul ;**

**- APPROUVER la remise en commercialisation des parcelles HN 46 et HN 49 au sein de la Zone de Cambaie sur la Commune de Saint-Paul ;**

**- AUTORISER le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Daniel PAUSE  
5ème Vice-Président